

PLAN DE COURS

INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT

Auteurs : Marie Bassano et Florent Garnier,
Université Toulouse Capitole



LEÇON 1. INTRODUCTION

1. Passé et présent du droit

- 1.1. Une science du droit
- 1.2. Une approche historique du droit

2. Acteurs et sources du droit

- 2.1. Les sources du droit
- 2.2. « La vie du droit »

LEÇON 2. ROME : LE PEUPLE DU DROIT

1. Des origines à la fin de la République

- 1.1. Le droit archaïque entre *ius* et *fas*
 - 1.1.1. Un droit légendaire : les lois royales
 - 1.1.2. Un droit caché : le rôle du collège des pontifes
- 1.2. La formation du *ius civile*
 - 1.2.1. La rapide émergence des sources classiques du droit
 - 1.2.1.1. La loi votée par le peuple : Loi des XII Tables, *lex rogata* et plébiscite
 - 1.2.1.2. La norme sécrétée par le groupe : *mos maiorum* et *consuetudo*
 - 1.2.2. Les mutations novatrices du III^e et II^e siècles
 - 1. 2. 2. 1. L'émergence du droit prétorien
 - 1. 2. 2. 2. Le développement de la *iuris prudentia*

2. L'empereur et la maîtrise des sources du droit

- 2.1. L'affirmation du droit comme attribut du Prince
 - 2.1.1. La domestication des sources concurrentes
 - 2. 1. 1. 1. La mainmise impériale sur la loi et le sénatus-consulte
 - 2. 1. 1. 2. L'assujettissement de la jurisprudence et de la doctrine
 - 2.1.2. Le développement du pouvoir normatif de l'empereur
- §2. La consécration de la loi du Prince
 - 2.2.1. La formation d'un droit impérial
 - 2.2.2. La rédaction des compilations officielles

LEÇON 3. LA FORMATION DU PLURALISME JURIDIQUE MÉDIÉVAL

1. Aux confluences de trois traditions juridiques (V^{ème}-IX^{ème} siècle)
 - 1.1. La tradition romaine
 - 1.1.1. Administration et permanence de la romanité
 - 1.1.2. Legs juridique et effacement du droit romain
 - 1.2. La tradition barbare
 - 1.2.1. Institutions germaniques et lois barbares
 - 1.2.2. Personnalité des lois et territorialité
 - 1.3. La tradition chrétienne
 1. 3. 1. Pouvoir royal et christianisme
 1. 3. 2. Episcopat et formation du droit canonique

2. Aux origines du pluralisme juridique (X^{ème}-XI^{ème} siècle)

- 2.1. Dislocation territoriale et seigneuries
- 2.2. Coutumes locales et priviléges
- 2.3. Féodalité et droit féodal

LEÇON 4. L'ÉMANCIPATION ET L'INFLUENCE DES DROITS SAVANTS

1. La naissance de la science du droit

1. 1. Le réveil du droit romain
 1. 1. 1. Reconstitution : le dépoussiérage des textes romains
 1. 1. 2. Diffusion : l'influence du droit romain sur la pratique (XI^{ème} siècle)
1. 2. L'essor du droit canonique
 1. 2. 1. Formation : le droit canonique avant le XII^{ème} siècle
 1. 2. 2. Expansion : la science canonique à partir du XII^{ème} siècle

2. L'enseignement du droit savant

2. 1. Les premiers pas du droit dans les écoles (XII^{ème} siècle)
 2. 1. 1. Le berceau : Bologne
 2. 1. 2. L'extension du XII^{ème} siècle
2. 2. L'épanouissement de la science juridique dans le cadre universitaire (XIII^{ème}-XIV^{ème} siècles)
 2. 2. 1. Le renouvellement méthodologique du XIII^{ème} siècle
 2. 2. 2. La doctrine savante de la fin du Moyen Âge

3. *Ius commune* et *jura propria*

LEÇON 5. CONSTRUCTION JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉTAT AU MOYEN ÂGE

1. L'institution royale

- 1.1. Fonction royale
 - 1.1.1. La reconnaissance d'un roi féodal
 - 1.1.2. L'affirmation d'un roi souverain
- 1.2. Dignité royale
 - 1.2.1. La Couronne
 - 1.2.2. Le domaine royal

Introduction historique au droit - Marie Bassano et Florent Garnier, Université Toulouse Capitole.



Propriété de l'UNJF – cours destiné à l'usage privé des étudiants dans le cadre de leurs études et à l'usage personnel et/ou professionnel du personnel de l'établissement membre. Toute commercialisation des cours est interdite.

2. L'administration du royaume

2.1. Organiser

- 2.1.1. L'évolution de la cour féodale*
- 2.1.2. La formation d'organes du gouvernement monarchique*

2.2. Gérer

- 2.2.1. Administrer un territoire*
- 2.2.2. Enquêter et reformer*

3. Le gouvernement du royaume

3.1. Une justice reconquise

- 3.1.1. Affirmer la justice royale*
- 3.1.2. Organiser les juridictions royales*

3.2. Une capacité normative affirmée

- 3.2.1. Les fondements du pouvoir normatif*
- 3.2.2. L'exercice de la capacité édictale*

3.3. Une fiscalité en construction

- 3.3.1. L'insuffisance des ressources ordinaires*
- 3.3.2. La justification de l'impôt extraordinaire*

LEÇON 6 : LA COUTUME

1. La coutume médiévale

1.1. Emergence

- 1.1.1. L'apparition des coutumes*
- 1.1.2. La diffusion des coutumes*

1.2. Croissance

- 1.2.1. Les premières mises par écrit*
- 1.2.2. La preuve de la coutume*

2. La modernisation des coutumes

2.1. La rédaction officielle des coutumes

- 2.1.1. Le roi, gardien des coutumes*
- 2.1.2. La procédure de mise par écrit*

2.2. La réformation des coutumes

- 2.2.1. La campagne de réformation*
- 2.2.2. Le nouveau visage du droit coutumier*

LEÇON 7 : L'ESSOR DU DROIT FRANÇAIS

1. La remise en cause des droits universels

- 1.1. Le déclin du droit canonique
- 1.2. La contestation du droit romain

2. Du droit commun coutumier au droit français

- 2.1. Former un droit national
- 2.2. Enseigner le droit français

3. Les lois du roi

- 3.1. La première marque de la souveraineté
- 3.2. Ordonnances royales de réformation et de codification

LEÇON 8 : ACTEURS DE LA VIE DU DROIT : LE JUGE, L'AVOCAT ET LE NOTAIRE

1. Le juge du Moyen Âge à nos jours

- 1.1. Des juges non juristes
 - 1.1.1. *Participer à la justice*
 - 1.1.2. *Participer au procès pénal*
- 1.2. Le statut du magistrat
 - 1.2.1. *Le juge dans l'ancien droit*
 - 1.2.2. *Le juge depuis la Révolution*
 - 1.2.2.1. *Désignation*
 - 1.2.2.2. *Pouvoir, ordre ou autorité*

2. L'avocat du Moyen Âge à nos jours

- 2.1. La formulation des règles médiévales
 - 2. 1. 1. *L'influence du droit canonique*
 - 2. 1. 2. *L'encadrement par le droit royal*
- 2.2. La formation d'une organisation
 - 2.2.1. *L'apparition des barreaux*
 - 2. 2. 2. *Le maintien de la fonction*
 - 2.2.3. *L'Ordre restauré*
- 2.3. L'affirmation d'une identité
 - 2.3.1. *L'indépendance*
 - 2.3.2. *Le désintéressement*
 - 2.3.3. *La professionnalisation*

3. Le notaire du Moyen Âge à nos jours

- 3. 1. De la diversité des statuts
 - 3. 1. 1. *Une distinction entre le Sud et le Nord au Moyen Âge*
 - 3. 1. 2. *Un rapprochement sous l'Ancien Régime*
- 3. 2. L'encadrement d'une profession
 - 3. 2. 1. *Un fonctionnaire public sous la Révolution*
 - 3. 2. 2. *Les fondements d'une organisation en 1803 des officiers ministériels*

LEÇON 9 : LÉGALISME ET CODIFICATION

1. La codification instrument du légalisme

- 1. 1. Le temps des compilations et codifications royales
 - 1. 1. 1. *Les ordonnances royales*
 - 1. 1. 2. *La codification pénale*
- 1. 2. La France révolutionnaire
 - 1. 2. 1. *La loi vénérée*
 - 1. 2. 1. 1. L'influence des Lumières
 - 1. 2. 1. 2. Le primat de la loi
 - 1. 2. 2. *La codification inaboutie*
 - 1. 2. 2. 1. Les réalisations
 - 1. 2. 2. 2. Les échecs

2. L'ère du code roi affirmée

- 2. 1. Les codifications napoléoniennes**
 - 2. 1. 1. Des codes sous influence*
 - 2. 1. 1. 1. Le Code civil
 - 2. 1. 1. 2. Le Code de procédure civile
 - 2. 1. 1. 3. Le Code de commerce
 - 2. 1. 1. 4. Le Code d'instruction criminelle
 - 2. 1. 1. 5. Le Code pénal
 - 2. 1. 2. L'influence des codes*
- 2.2. La codification allemande**
 - 2. 2. 1. La critique de la codification*
 - 2. 2. 2. L'entreprise de codification*

3. Le temps de la codification relancée

- 3. 1. La codification à droit constant**
- 3. 2. Des droits sans code**
 - 3. 2. 1. Le droit administratif français*
 - 3. 2. 2. Les pays de common law*

LEÇON 10 : SOURCES ET AUTORITÉS DU DROIT AUX XIX^{ÈME} ET XX^{ÈME} SIÈCLES :

DOCTRINE, JURISPRUDENCE ET COUTUME

1. La doctrine aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

- 1. 1. La formation de la doctrine**
 - 1.1.1. Des hommes au XIX^{ème} siècle*
 - 1.1.2. Des méthodes*
- 1.2. L'expression de la doctrine**
 - 1.2.1. Formes d'expression*
 - 1.2.2. Constructions doctrinaires*

2. La jurisprudence aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

- 2. 1. Une nouvelle prise en considération**
 - 2.1.1. Renouveau*
 - 2.1.2. Débat*
- 2.2. Une œuvre prétorienne**
 - 2. 2. 1. La jurisprudence en droit privé*
 - 2. 2. 2. La jurisprudence en droit public*

3. La coutume et les usages aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

- 3. 1. Un renouveau juridique**
 - 3. 1. 1. Un objet d'intérêt pour la doctrine*
 - 3. 1. 2. Une prise en compte par la jurisprudence*
- 3. 2. Une règle de droit**
 - 3. 2. 1. Une survie en matière civile*
 - 3. 2. 2. Une influence en matière commerciale*

